



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/013
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de sélection préalable pour l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Chaussée Pondichéry, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4730 et en vue de l'implantation d'être utilisée comme bureaux administratifs de son activité de transporteurs routiers.

A l'issue de la procédure de sélection préalable, la Société MAHASETRA LOGISTIQUES, 12 quai Napoléon – 76380 – VAL-DE-LA-HAYE, SIREN n° 837 522 713 a présenté le seul projet d'implantation, conformément aux conditions énoncées dans le dossier de consultation.

Le GPFMAS et la Société MAHASETRA LOGISTIQUES ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 22-332 portant sur la dépendance susvisée le 24/01/2023.

Description de la dépendance : surface de bureaux d'une superficie de 12,85 m².
Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 03/10/2022.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 22-332 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.